

Comparer pour comprendre.

A.-B. Ergo

En 1904, le Vice-Gouverneur Wangermée rejoint le Congo au départ de la Belgique par la voie de Mombesa au Kenya puis par le chemin de fer qui relie ce port au lac Victoria en Uganda. En 1906, de retour en congé, Wangermée raconte ce voyage dans les Causeries du mercredi du Cercle Africain à Bruxelles. C'est très intéressant d'extraire de ces causeries des éléments qui peuvent être comparés à ceux qu'on rencontrait dans l'Etat Indépendant du Congo à l'époque.

Le Chemin de fer, sur un terrain beaucoup moins difficile qu'au Congo, a été construit par une brigade du corps de génie de l'armée anglaise. Il y a 4 classes différentes pour les voyageurs, la première réservée aux Blancs et la seconde réservée aux Hindous de caste supérieure montrent peu de différences, la troisième est réservée aux Noirs et la quatrième sert aux Hindous de caste inférieure. Le voyage, à 19 Km/h de moyenne, dure deux jours et trois heures, mais à chaque arrêt il y a une «refreshment room», où on trouve tout ce qu'il faut pour se nourrir et se rafraîchir.

La traversée du Lac Victoria se fait par bateau de 600 tonnes à fond plat, les 286 kilomètres pour Entebbe étant parcourus en 21 heures. (*Navigation nettement plus rapide que sur le fleuve Congo où il faut vaincre le courant et éviter les bancs de sable*). Le grand problème de la rive Ouest du Lac Victoria, c'est à l'époque, la maladie du sommeil qui, en 1904 a tué 275.000 habitants sur une population de 400.000, soit près de 70 % de la totalité. *Au Congo, des comptages sérieux réalisés par le Père de Pierpont au Kwilu (lettres à sa famille), arrivent à des pourcentages qui frôlent les 80% Ce qui est remarquable, c'est que tous ces morts congolais sont comptabilisés à charge de Léopold II par Morel, Hochschild et bien d'autres alors que dans la colonie anglaise ils sont uniquement et logiquement mis au compte de la maladie. Comme les Anglais en Uganda, l'Etat Indépendant du Congo a également installé un laboratoire de bactériologie près d'hôpitaux pour étudier les maladies tropicales et le roi a financé certaines recherches dans un institut spécialisé de Liverpool.*

Dans l'Uganda deux autres fléaux ravagent la population : le chanvre qu'on fume énormément et l'alcool obtenu par fermentation et distillation des bananes. *Dans l'Etat Indépendant du Congo l'alcool est interdit dans tout le Haut Congo mais on y boit du vin de palme et différentes bières locales. On y cultive et fume également beaucoup le tabac. L'agriculture* en Uganda et au Kenya est remarquablement organisée ; les champs individuels sont clôturés par des plantes vivaces entremêlées dans des palissades de rondins, ce qui permet d'en faire le cadastre et d'évaluer les terres vacantes. Les champs sont très bien entretenus et on peut y trouver dans un système d'assolement, des bananiers, du maïs, de la canne à sucre et divers piments, le sorgho, l'oseille, l'épinard, le millet, le ricin, la patate douce et le tabac. *Dans ce domaine, l'Etat indépendant du Congo est nettement en retard ; les développements organisés le sont surtout dans les stations et l'agriculture locale reste une agriculture itinérante avec de longues périodes de jachères, ce qui ne favorise pas leur inventaire cadastral.* Les élevages qu'on trouve partout en Uganda sont périodiquement décimés par des épizooties mais rapidement reconstitués. Les bêtes sont uniquement élevées pour le laitage et ses dérivés. Lorsqu'une bête meurt, on récupère la peau qui fait l'objet d'un commerce. On mange très peu de viande de bovins en Uganda.

Le commerce de l'ivoire, en Uganda, est entre les mains de traitants indiens. Les Européens se contentent des défenses de bêtes tuées à la chasse organisée d'après les prescriptions des « games regulations » et après avoir payé une licence élevée. *Dans l'Etat Indépendant du Congo, la chasse aux éléphants est interdite sauf dérogations (décret du 25 juillet 1889); l'essentiel des défenses récoltées provient de l'ivoire fossile accumulé pendant des siècles (matière non périssable).*

On est très strict en Uganda sur la possession d'armes à feu par des autochtones, même en ce qui regarde les fusils à piston. *On est beaucoup moins strict à ce sujet dans l'Etat Indépendant du Congo surtout en ce qui concerne les fusils à silex non rayés (dans certains districts). Quant aux expatriés, ils doivent se soumettre aux prescriptions du décret du 10 mars 1892 relatif aux armes à feu et aux munitions (10 articles).*

En cas de répression grave nécessaire, c'est l'armée régulière dénommée « Kings African Rifles » qui agit en Uganda. Cette armée comprend des contingents de Sikhs, de Punjabs et de Soudanais sous les ordres d'officiers anglais aidés par des officiers de couleur, toujours inférieurs en grade aux officiers blancs et qui remplissent des rôles attribués dans les

armées européennes aux adjudants, aux sergents-majors et aux premiers sergents. *Dans l'Etat Indépendant du Congo ce rôle est dévolu à la Force publique, organisée par district et commandée par des officiers uniquement européens. La troupe, dans un premier temps a été recrutée dans les pays côtiers de l'Est et de l'Ouest africains, puis plus tard dans certaines tribus congolaises. Les sous-officiers sont européens ou africains, mais seuls les sous-officiers européens peuvent devenir officiers par le grade. Jusqu'en 1904 le plus haut grade à la Force publique fut celui de commandant ; après cette date c'est un Colonel qui commandera l'armée. En 1908 la Force publique est forte de 17.000 hommes ; on considère généralement que c'est un nombre exagéré alors qu'en réalité cela équivaldrait à 212 soldats et policiers dans un pays de la taille la Belgique. D'autre part, le Congo a 6.000 kilomètres de frontières.*

Voilà les différences et les ressemblances existant entre une colonie du plus puissant pays du monde de l'époque et un tout jeune état géré par un roi souverain et qui n'a pas de pays tuteur. L'Etat Indépendant du Congo n'a rien à voir avec l'Etat belge, si ce n'est que celui-ci est un des pays signataires de l'Acte de Berlin et qu'ils ont un souverain commun.

ABE